

Rapport n°30

Accunsentu per u programma pruposta da a Cità à u titulu di a Dutazione Pulitica di a Cità 2026

Approbation du programme proposé par la Ville au titre de la
Dotation Politique de la Ville 2026

Créée par l'article 172 de la loi de finances en 2009, la dotation politique de la ville (DPV) bénéficie aux communes particulièrement défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains. Le territoire de Bastia figure de nouveau parmi les bénéficiaires de cette dotation pour 2026.

La circulaire du 1^{er} avril 2026 relative aux règles d'emploi en 2026 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, du fonds national d'aménagement et de développement du territoire et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires détaille les modalités et objectifs prioritaires fixés par le gouvernement et notamment :

- Les types de projets subventionnés : projets de fonctionnement ou d'investissements, situés sur la commune de Bastia, en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou en « quartiers vécus » et répondant aux enjeux identifiés dans le cadre du contrat de ville 2024-2030
- Des priorités communes d'affectation :
 - o L'accélération et la territorialisation de la transition écologique
 - o L'accessibilité des bâtiments et lieux publics pour les personnes en situation d'handicap
 - o La sécurisation et la résilience des systèmes d'information
 - o La rénovation et la mise en sécurité du patrimoine culturel
 - o Le traitement des eaux résiduaires urbaines.
- Des priorités spécifiques :
 - o L'amélioration et l'accès aux services publics dans le domaine éducatif, de la petite enfance (crèche), de l'accès aux soins (centres de santé) et du sport ;
 - o Les opérations de dédoublement des classes de grande section des écoles situées en zone REP et REP+ ;
 - o La construction d'établissements d'accueil du jeune enfant et de structures d'animation de la vie sociale, en cohérence avec les mesures du plan pauvreté ;
 - o La construction, l'extension ou la rénovation d'équipements sportifs de proximité en cohérence avec les mesures de l'Agence Nationale du sport dans les QPV ;
 - o Les opérations concourant à l'amélioration de l'accès aux services, en particulier ceux relatifs au déploiement du réseau France Services et de tiers lieux.

Au regard de la circulaire du 1^{er} avril 2026, de l'avancement des réflexions et projets menés sur les QPV à Bastia, et en cohérence avec les programmes proposés par la Ville de Bastia dans le cadre de la DPV les années précédentes, la Ville de Bastia a souhaité inscrire, pour la DPV 2026, le projet de requalification de la rue des Lauriers – phase travaux.

L'opération de requalification de la rue des Lauriers DPV 2026 se trouve dans le périmètre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) des Cités des Lacs, des Arbres et des Monts, mais n'était pas incluse dans le NPRU tel que conventionné avec l'ANRU. Rappelons également que les opérations du NPRU ou en lien avec ce programme font partie des priorités du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia 2024-2030.

Toutefois, l'engagement du travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère a révélé dès 2022 la nécessité de traiter cette voirie, et ce pour deux raisons principales :

- rendre plus cohérente l'action publique sur le quartier,
- garantir une égalité de traitement sur le site avec la municipalisation de cette voie desservant 4 bâtiments (n°40 à 43, totalisant 116 logements) relativement isolés du reste du secteur.

Ainsi, en 2023, la Ville de Bastia a sollicité des financements au titre de la DPV 2023 pour financer les études de maîtrise d'œuvre de la phase « Avant-Projet » jusqu'à la phase « Projet ».

Les études de maîtrises d'œuvre étant désormais achevées sur la rue des Lauriers, il est désormais envisagé de lancer à l'été 2026 la consultation des entreprises pour engager une phase travaux avant la fin de l'année.

Les travaux de la rue des Lauriers seront programmés en même temps que ceux du NPRU prévus sur la rue des Caroubiers et rue des Tilleuls et feront l'objet du prochain appel d'offres qui devrait être lancé à l'été 2026 :

- pour des raisons de cohérence technique : travail en gravitaire, optimisation de déblais-remblais en sol contenant de l'amiante, ...
- pour des raisons d'économie d'échelle : regroupement de travaux pour lancer un appel d'offres plus conséquent et obtenir ainsi des prix plus compétitifs. Notons en effet que la reprise par la ville de la rue des Lauriers (voiries, trottoirs, réseaux, ...) représente cependant un coût important, d'autant que l'amiante est présent sur ce secteur sous différentes formes.

Le dossier de demande de subvention a été adressé à monsieur le préfet avant la date convenue.

Ainsi, en lien avec les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville, et au regard de l'opérationnalité des projets menés sur la Cité des Arbres, des Lacs et des Monts, la Ville de Bastia propose de solliciter la DPV 2026 pour le projet de requalification de la rue des Lauriers – phase travaux.

Cette opération présente le plan de financement suivant :

INVESTISSEMENT			
Opération	Dépense éligible en € HT	Taux d'intervention DPV	Subvention DPV (€)
Travaux pour la requalification de la rue des Lauriers Nouveau Programme de Rénovation Urbaine	843 859,50 €	52,05 %	439 228,87 €
TOTAL	843 859,50 €		439 228,87 €

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le projet de travaux de requalification de la rue des Lauriers (contenu, coût prévisionnel) proposé en 2026 au titre de la Dotation Politique de la Ville.
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter les financements correspondants au titre de la Dotation Politique de la Ville 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.